

Plan figuratif du chemin N. 110 de l'atlas des chemins de la commune de Nivelles, dont on demande le redressement.



Légende

Il résulte du mesurage fait pour le nouveau tracé du chemin que M. Castelain cède au Bureau de Bienfaisance de Nivelles une parcelle de terrain grande: trois ares quatre vingt neuf centiares et que le Bureau de Bienfaisance reçoit en échange la même contenance de terrain.

Certifié conforme à l'atlas des chemins de la commune de Nivelles par le soussigné géomètre arpenteur juré.

Nivelles, le 22 Avril 1872.

D. D. Heymoet

Qu par le Conseil Communal,
En séance le 22 Avril 1857

Les Bourgmestres et Echevins,

Le Conseil
Le Secrétaire,

Dumortier

Deshayes

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 23 8^{br} 1857.

Le Ministre de l'Intérieur.

Signé P. De Decker.

Pour Copie Conforme.

Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur.

E. Sevenin

